

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 07 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n° 23-132 à 23-156 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, MM. GAUTIER, BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes SEGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. BIDAULT ayant donné pouvoir à M. PRIOLLAUD
- Mme KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir Mme PERCHET
- Mme LÉMAN ayant donné pouvoir à Mme TERLEZ
- M. BRUN ayant donné pouvoir à Mme LÉOSTIC
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme LESAULNIER

ABSENT :

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 23-144 Attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds Municipal d'Attractivité commerciale

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE 20 NOV. 2023 

AFFICHÉ

LE 20 NOV. 2023 

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

 

Accusé de réception en préfecture 027-212703755-20231113-23-144-DE Date de télétransmission : 20/11/2023 Date de réception préfecture : 20/11/2023

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-144-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

N° 23-144

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU
FONDS MUNICIPAL D'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE**

RAPPORT

M. Daniel JUBERT rapporte que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de subventions à verser dans le cadre du Fonds municipal d'attractivité commerciale.

Depuis la création de ce Fonds, par délibération n°18-080 du 5 juillet 2018, le comité consultatif de la vie commerçante a analysé 71 dossiers de demandes de subvention pour des animations portées par les commerçants.

Le Comité consultatif de la vie commerçante s'est réuni le 24 octobre 2023 pour analyser un nouveau dossier.

Cette assemblée, composée de représentants de la majorité et de l'opposition municipale, ainsi que de représentants de l'association des commerçants, propose l'attribution d'une subvention sur le projet d'une animation spectacle de magie proposée par l'épicerie Molendini, le 27 octobre 2023 dans le cadre d'Halloween, afin de créer une animation ludique pour tous.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu la délibération n°18-080 du Conseil municipal du 5 juillet 2018 actant la création du Fonds municipal d'attractivité commerciale,

Vu la délibération n°21-068 du Conseil municipal du 12 avril 2021 actant la pérennisation et les nouvelles modalités d'instruction du Fonds municipal d'attractivité commerciale,

VOTE la subvention suivante :

Raison sociale	Objet de la demande	Montant total de l'animation	Pourcentage de subventionnement	Subvention de fonctionnement
MOLENDINI	Animation spectacle de magie pour Halloween le 27 Octobre 2023	288 €	75 %	216 €

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



AVIS DU 24 OCTOBRE 2023

Avis de la commission

Une animation magie dans le cadre des festivités d'Halloween participe à l'attractivité commerciale de Louviers. La commission rend donc un avis favorable pour un subventionnement de cette animation à hauteur de **216 euros soit 75% du budget de l'animation.**

Favorable

à hauteur de 216.00 €, soit 75% du budget de l'animation

Défavorable

Présents

Représentant le Conseil municipal : Mr Jean-Louis BAUCHARD, Mr Diego ORTEGA et Mr Daniel JUBERT

Représentant l'association Louviers shopping : Mme Verlaine DELAVILLE

Non votants : MM. Christophe DEGAND, Thibault QUINTARD (chef de projet)

Le porteur de projet

Nom ou raison sociale

Molendini

Adresse du siège social

20 rue du Maréchal Foch
27400 Louviers

Nom et prénom du responsable légal

Madame Anne BLARD

Partenaires (projet collectif)

Le projet

Description du projet

Molendini à souhaiter organiser une animation magie le vendredi 27 Octobre 2023 dans le cadre des festivités d'Halloween. Cette animation va participer à l'animation de la Ville et du centre-ville commerçant de Louviers.

Budget nécessaire pour la réalisation de l'animation

424 € dont 288 € finançable dans le cadre du fonds municipal d'attractivité commercial.

Date de l'animation

27 Octobre 2023

Le présent avis sera annexé à la délibération n° du Conseil municipal du lundi 13 Novembre 2023.